

Fonds municipal vert



Évaluer, améliorer et célébrer :
**guide pour améliorer
vos programmes
visant les
sites contaminés**

Programme de Leadership en
réhabilitation de sites contaminés
Série de guides

Remerciements

Le présent guide repose sur les pratiques exemplaires observées dans l'ensemble des collectivités canadiennes ainsi que sur l'information fournie par d'éminents experts en matière de sites contaminés et par les municipalités d'Edmonton (Alberta) et de Kingston (Ontario). Il s'inspire également d'une recherche réalisée pour le compte de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) par Monique Punt, du cabinet MPunt Environmental Consulting, et par Tammy Lomas-Jylha, du cabinet Lomas-Jylha Consulting Inc, chercheuses et auteures principales.



Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vertMC. Un financement supplémentaire de 125 millions de dollars a également été annoncé dans le Budget 2016 et sera ajouté au Fonds en 2017-2018. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

Évaluer, améliorer et célébrer : guide pour améliorer vos programmes visant les sites contaminés

©2017 Fédération canadienne des municipalités
Tous droits réservés
24, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 5P3
www.fcm.ca/fmv



Table des matières

À propos de ce guide	2
Comment améliorer vos programmes visant les sites contaminés	3
Évaluer les retombées du programme et produire un rapport	3
Ajustez vos programmes en fonction des besoins	4
Parlez de vos histoires de réussite	4
Études de cas	5
Ville d'Edmonton (Alberta)	5
Ville de Kingston (Ontario)	7
Leçons tirées de l'expérience d'Edmonton et de Kingston	11
La voie à suivre	11

À propos de ce guide

Le présent guide contient des renseignements utiles pour les municipalités désireuses d'évaluer les retombées de leurs programmes visant les sites contaminés et d'en améliorer le rendement, et qui souhaitent célébrer les expériences de réaménagement réussies. Il présente les programmes visant les sites contaminés de deux municipalités canadiennes et décrit leur évolution depuis leur mise en œuvre, voilà une décennie.

Ce document fait partie d'une série de guides élaborés pour le programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC) de la FCM, qui aide les municipalités à faciliter le processus de réaménagement de sites contaminés. Les renseignements contenus dans ce guide permettront aux municipalités d'accomplir la dernière étape du cadre des pratiques exemplaires du programme de LRSC : « Évaluer, améliorer et célébrer ».

Cadre des pratiques exemplaires du programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés



S'engager à agir

Sensibiliser la municipalité et obtenir d'elle un engagement officiel à l'appui du réaménagement des sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



Comprendre le milieu

Réaliser une analyse approfondie des sites contaminés et du contexte local

► [Consultez le guide](#)



Établir des partenariats

Tisser des liens avec les principales parties prenantes du secteur des sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



Concevoir une stratégie

Élaborer une politique et des programmes structurés en vue de faciliter le réaménagement des sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



Promouvoir les programmes et les occasions de réaménagement

Sensibiliser les gens aux enjeux, aux programmes et aux possibilités de réaménagement concernant les sites contaminés

► [Consultez le guide](#)



Gérer les programmes et les projets

Favoriser le réaménagement des sites contaminés locaux

► [Consultez le guide](#)



Évaluer, améliorer et célébrer

Évaluer et améliorer les politiques, les démarches et les programmes relatifs au réaménagement des sites contaminés, et célébrer les réussites

Comment améliorer vos programmes visant les sites contaminés

Afin de catalyser le réaménagement des sites contaminés locaux, vos programmes visant les sites contaminés municipaux doivent être adaptés à votre contexte local et cibler des obstacles particuliers freinant le réaménagement. Ces facteurs peuvent changer au fil du temps. C'est pourquoi il est important de passer en revue et de mettre à jour vos programmes périodiquement pour qu'ils continuent de répondre aux besoins de vos parties prenantes. En évaluant les forces, les faiblesses et les retombées de vos programmes, vous pourrez y apporter des améliorations et dégager des exemples de réussite qui maintiendront l'intérêt que portent aux programmes les décideurs et la collectivité, et qui entretiendront leur adhésion.

➤ Évaluer les retombées du programme et produire un rapport

Examinez régulièrement le rendement de vos programmes visant les sites contaminés et effectuez des audits (p. ex. aux cinq ans). Passez en revue tous les éléments, y compris l'offre de financement, les formulaires, les processus d'approbation, les approches marketing et la prestation de services, et recueillez les commentaires des principales parties prenantes (p. ex les services de la planification et des finances ainsi que les services juridiques, les consultants et entrepreneurs en environnement, les promoteurs, les propriétaires fonciers).

Ces examens vous permettront :

- ✓ d'évaluer tous les coûts et avantages de chaque programme;
- ✓ de déterminer si les objectifs et les résultats visés ont été atteints;
- ✓ de vérifier le degré de satisfaction des demandeurs.

Grâce à ces renseignements, vous pouvez déterminer s'il faut effectuer des changements et cerner les besoins en formation du personnel.

Avant de commencer, assurez-vous de disposer d'indicateurs de rendement mesurables. Il est essentiel de produire des rapports sur ces indicateurs pour établir l'avancement et l'incidence de vos programmes visant les sites contaminés. Utilisez les indicateurs de rendement décrits dans votre stratégie sur les sites contaminés, ou songez à utiliser ceux présentés dans l'encadré.

Prenez en considération les indicateurs de rendement ci-dessous au moment d'évaluer vos programmes visant les sites contaminés :

- | | |
|---|---|
| ➤ Superficie réhabilitée | ➤ Embellissement du quartier |
| ➤ Hausse des taxes foncières | ➤ Nouvelles installations à usage collectif |
| ➤ Hausse de l'évaluation foncière des immeubles avoisinants | ➤ Volume de terre et d'eau souterraine réhabilité |
| ➤ Création d'emplois | ➤ Sources de polluants préoccupants abordées |

► Ajustez vos programmes en fonction des besoins

Chaque projet donne l'occasion d'améliorer l'efficacité de vos programmes visant les sites contaminés et l'intérêt qu'ils suscitent. Par exemple, vous pouvez trouver des façons de simplifier les processus d'approbation ou de réduire les frais de traitement. Le processus d'évaluation peut également révéler que certains programmes ont une plus grande incidence que d'autres. Révisez les programmes, améliorez-les ou mettez-les fin, s'il y a lieu. Examinez régulièrement les pratiques exemplaires d'autres régions et intégrez-les à vos programmes lorsque cela est possible.

► Parlez de vos histoires de réussite

Maintenant que vous avez évalué l'incidence de vos programmes visant les sites contaminés, vous pouvez parler de vos histoires de réussite en matière de réaménagement. En démontrant l'efficacité de vos programmes, vous susciterez plus d'intérêt et rallierez le soutien des promoteurs, des décideurs et de la collectivité.

Communiquez vos histoires de réussite par divers canaux, notamment les communiqués, les médias sociaux et les événements publics. Demandez aux bénéficiaires d'aide financière municipale d'installer un écriteau sur leurs sites réaménagés soulignant la contribution de la municipalité. Le cas échéant, soumettez votre candidature pour obtenir des prix (p. ex. les Prix des collectivités durables de la FCM) afin de faire connaître vos réalisations au grand public. Envisagez également de présenter le réaménagement réussi d'un site contaminé en préparant des études de cas, qui contiendront des renseignements sur la vision, les objectifs, les mesures incitatives, les processus, les difficultés et les résultats du projet.



Photographie : Fédération canadienne des municipalités

La Ville d'Edmonton, en Alberta, a reçu un Prix des collectivités durables de la FCM en 2016 pour son programme de subventions offertes en vue du réaménagement de sites contaminés.



Photographie : Actual Media / Canadian Brownfields Network

La Ville de Guelph, en Ontario, a reçu en 2016 un prix Brownie pour ses lignes directrices guidant l'aménagement de sites contaminés ou possiblement contaminés.



Photographie : Actual Media / Canadian Brownfields Network

La Ville d'Orillia, en Ontario, a reçu en 2016 un prix Brownie pour avoir revitalisé un site contaminé en y construisant un centre récréatif.



Photographie : Fédération canadienne des municipalités

La Région de Waterloo, en Ontario, a reçu un Prix des collectivités durables de la FCM en 2016 pour son engagement envers le projet de revitalisation du Breithaupt Block.

Les études de cas qui suivent montrent comment les municipalités d'Edmonton (Alberta) et de Kingston (Ontario) ont su demeurer à l'écoute des besoins de leurs parties prenantes grâce aux évaluations périodiques et aux améliorations apportées à leurs programmes visant les sites contaminés.



En 2005, la Ville d'Edmonton a lancé un projet pilote de subventions appuyant le réaménagement des sites contaminés dans le but d'accélérer la réhabilitation et le réaménagement des sites contaminés privés. La participation au programme n'ayant pas satisfait aux attentes initiales, la Ville a formé en 2010 un groupe de travail interne ayant pour mandat d'examiner et d'améliorer le programme. Cette démarche a mené à la création d'instruments de financement plus ciblés et complets visant les terrains de station-service des vieux quartiers. La Ville a relancé le programme de subventions en 2012 et continue de l'améliorer en s'appuyant sur les leçons retenues et l'évolution des besoins des parties prenantes.

Aperçu du programme

La Ville d'Edmonton offre désormais aux propriétaires de sites contaminés le soutien financier suivant :

- ▶ **Évaluation environnementale du site (phase I) :** jusqu'à 5 000 \$ ou 80 % des coûts admissibles (selon le montant le plus bas)
- ▶ **Essais, délimitation, planification de la réhabilitation ou du contrôle d'exposition :** jusqu'à 80 000 \$ ou 80 % des coûts admissibles (selon le montant le plus bas)
- ▶ **Réhabilitation :** jusqu'à 100 % des coûts totaux de la réhabilitation, ou l'augmentation annuelle nette des taxes foncières municipales, telle que calculée par la Ville sur six années consécutives (selon le montant le plus bas). Les propriétés qui obtiennent la certification LEED^{MD} Or peuvent recevoir jusqu'à 100 % des coûts totaux de la réhabilitation, alors que les autres peuvent recevoir jusqu'à 50 %.
- ▶ **Réhabilitation ou contrôle de l'exposition et application d'une solution provisoire :** jusqu'à 200 000 \$ ou 80 % des coûts du programme de réhabilitation et de contrôle de l'exposition (selon le montant le plus bas). La subvention peut également servir à mettre en œuvre un plan provisoire d'utilisation novatrice du terrain ou un projet d'énergie renouvelable pendant que le site fait l'objet d'une réhabilitation à plus long terme avec contrôle de l'exposition.

Évolution du programme

Ceux qui ont présenté une demande dans le cadre du programme pilote de 2005 expliquent la faible participation par les raisons suivantes :

- ▶ Il fallait des mesures incitatives à chaque étape du projet pour soutenir le projet jusqu'à son achèvement.
- ▶ Certains projets ne pouvaient pas être achevés à la date fixée par la Ville.
- ▶ La subvention n'était pas assez importante pour que les projets soient économiquement viables pour les promoteurs.
- ▶ Le programme aurait dû soutenir les utilisations provisoires, puisqu'il faut plusieurs années pour réaménager certains sites contaminés, soit en raison de l'approche de réhabilitation choisie ou parce que le propriétaire ne disposait pas de plan de réaménagement.

À partir de ces commentaires, le programme a subi en 2011 les modifications suivantes :

- ▶ Soutien offert aux différentes étapes du processus de réhabilitation (p. ex. évaluation environnementale du site, délimitation, réhabilitation) et pour la mise en œuvre de méthodes de réhabilitation durables et de plans provisoires d'aménagement.
- ▶ Hausse du montant maximal de la subvention pour réhabilitation, qui est passé de 100 000 \$ à 200 000 \$.
- ▶ Retrait de la date limite pour achever les étapes du projet, tout en maintenant le versement d'un paiement à la fin du travail approuvé.

Depuis que le nouveau programme de subvention a été lancé, on a apporté d'autres modifications à mesure que l'expérience des demandeurs était mieux comprise. On a entre autres modifié la formule de financement des subventions de réhabilitation pour la faire passer d'un maximum de 200 000 \$ ou de 80 % (selon le montant le plus bas) à un maximum de 100 % des coûts de réhabilitation ET des coûts de certification LEED Or (ou 50 % des coûts de réhabilitation si le demandeur décide de construire à un niveau inférieur à LEED Or).

Évaluation du rendement et rapports

La Ville évalue et améliore régulièrement ses programmes visant les sites contaminés. Pour ce faire, elle consulte les parties prenantes (notamment les consultants en environnement, les planificateurs, les avocats, les institutions financières, les promoteurs et les propriétaires fonciers) pour s'assurer que les mesures incitatives en place répondent à leurs besoins et pour déterminer les possibles retombées que les modifications au programme pourraient avoir sur certaines propriétés. La hausse des revenus d'impôts fonciers générée par les projets d'aménagement, la rétroaction des parties prenantes et le nombre de phases achevées par projet comptent parmi les principaux indicateurs de rendement utilisés.

Chaque année, le conseil municipal reçoit une mise à jour sur :

- ▶ la participation au programme;
- ▶ les leçons retenues;
- ▶ les améliorations suggérées au programme.

Résultats issus du programme

À ce jour, le programme a produit les résultats suivants :

- ▶ Parmi l'inventaire initial des sites contaminés possiblement admissibles, plus de la moitié ont été réaménagés.
- ▶ Plus de 10 millions de dollars ont été versés ou réservés depuis le lancement du programme.
- ▶ Les projets ont permis d'atteindre de nombreux objectifs de la Ville : restauration de l'environnement, revitalisation de quartier, viabilité financière municipale, utilisation d'infrastructures municipales existantes et développement urbain compact.

Célébrer les réussites

La Ville d'Edmonton a célébré la réussite de ses programmes visant les sites contaminés en proposant sa candidature pour divers prix concernant les sites contaminés. Elle a reçu :

- ▶ le prix Brownie en réinvestissement du Canadian Urban Institute (2015);
- ▶ le prix d'excellence municipale du ministre provincial, destiné aux grandes municipalités (2015);
- ▶ le Prix des collectivités durables de la FCM dans la catégorie Sites contaminés (2016).

La Ville a également conçu une vidéo intitulée *Innovation en durabilité : réaménager les sites contaminés*, qui montre que les promoteurs locaux sont satisfaits des programmes municipaux visant les sites contaminés. Les employés municipaux contribuent également à promouvoir et à célébrer les résultats issus du programme en présentant des exposés lors de webinaires et de conférences.

Témoignages

« Le programme de réaménagement des sites contaminés a été indispensable pour dénouer cette impasse frustrante et trouver une façon de redonner une vocation productive aux sites vides et négligés de notre Ville. Nous avons nommé un coordonnateur en matière de sites contaminés qui vous aide à progresser au fil de ce programme. »

Ben Henderson, conseiller municipal,
Ville d'Edmonton (Alberta)



Ville de Kingston (Ontario)

Étant donné le grand nombre de propriétés industrielles abandonnées et sous-utilisées et la hausse de l'étalement urbain, le conseil municipal de la Ville de Kingston a voulu créer une politique qui aide à mettre sur un pied d'égalité les terrains vierges et les sites contaminés, et qui incite à utiliser de façon optimale et à revitaliser les vieux quartiers. La Ville a fait du programme visant les sites contaminés, lancé en 2005, l'élément principal de son Plan d'amélioration communautaire (PAC), afin d'offrir des mesures incitatives fiscales qui facilitent le réaménagement des zones du centre-ville ayant besoin de revitalisation (les « zones du PAC »). Le programme a enregistré un haut niveau de participation et a contribué à la revitalisation de plus d'une dizaine de sites contaminés. La Ville évalue régulièrement l'efficacité et le flux de trésorerie du programme, et les sites contaminés continuent d'être une priorité stratégique du conseil municipal.

Aperçu du programme

Le programme visant les sites contaminés, offert aux promoteurs et aux propriétaires fonciers, propose trois types de soutien financier :

- ▶ **Subvention pour étude initiale :** La Ville attribue des subventions de contrepartie jusqu'à concurrence de 50 % des coûts d'une évaluation environnementale de site (phase II) d'un plan d'assainissement et d'évaluation des risques propres au site. Jusqu'à deux études sont permises par propriété, et le total des subventions peut atteindre un maximum de 20 000 \$.
- ▶ **Aide fiscale municipale et provinciale :** Le Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées offre une exonération complète des taxes foncières municipales et des taxes scolaires pour une période d'au plus 36 mois.
- ▶ **Remboursement de taxes municipales :** Le programme de subvention pour la réhabilitation basée sur l'augmentation de l'impôt foncier (TIRGP) apporte un soutien financier aux propriétaires fonciers qui réaménagent des sites contaminés dans les zones du PAC. La subvention correspond à 80 % de l'augmentation de la portion municipale des taxes et est versée sur une base annuelle pendant au plus dix ans ou jusqu'à la valeur des coûts de réhabilitation admissibles, selon le plus petit montant.

Évolution du programme

De nombreuses améliorations ont été apportées au programme au fil des ans en fonction des leçons retenues. Parmi les plus importants changements, notons les suivants :

- ▶ Élargissement des zones du PAC en 2006 et de nouveau en 2013 afin d'accroître le nombre de sites contaminés admissibles au financement et de soutenir la mise en œuvre de certains plans de revitalisation de quartier.
- ▶ Embauche d'un employé à temps plein en 2012 chargé de surveiller la gestion du programme, les améliorations et la participation.
- ▶ Hausse du montant de subvention pour étude initiale, lequel passe de 10 000 \$ à 20 000 \$, en réponse aux commentaires des promoteurs et des propriétaires fonciers selon lesquels la subvention ne suffisait pas pour couvrir les coûts de l'étude. La participation a augmenté au point où la Ville finance désormais, en moyenne, trois études initiales par année.
- ▶ Approbation d'une « échelle variable » en 2014, ce qui permet de répartir les mesures incitatives financières en fonction des besoins de la collectivité et des avantages dont elle bénéficiera (p. ex. logement abordable, protection du patrimoine, innovation en efficacité énergétique et en conservation de l'eau). Lorsqu'elle évalue les demandes, la Ville prend désormais en considération d'autres facteurs, comme l'incidence sur l'environnement par rapport à la valeur du projet ainsi que les rabais antérieurs offerts sur le prix d'achat en raison de la responsabilité environnementale associée au site.
- ▶ Formation d'un comité du personnel en 2016 composé de représentants de divers services, notamment des services juridiques, des finances et de la planification. Ce comité étudie toutes les demandes concernant le Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées et le TIRGP et analyse le rendement global du Plan d'amélioration communautaire.

Améliorations à venir

Le personnel examine actuellement le Plan d'amélioration communautaire de Kingston et songe à apporter les améliorations suivantes :

- ▶ Simplifier les documents pour que les intéressés comprennent mieux les processus de demande et d'administration.
- ▶ Mettre à jour le Plan d'amélioration communautaire en fonction des pratiques exemplaires utilisées en Ontario et dans le reste du Canada.

- ▶ Ajuster les coûts de réhabilitation admissibles afin de refléter l'expérience issue du programme à ce jour.
- ▶ Aligner le Plan d'amélioration communautaire aux nouveaux plans et aux nouvelles priorités et stratégies de la municipalité.

De plus, le personnel cherche des façons de s'assurer que le programme visant les sites contaminés fait un usage stratégique des fonds municipaux en accordant les bons montants de financement aux bons endroits.

Évaluation du rendement et production de rapports

La Ville continue d'évaluer l'efficacité et la santé financière du programme visant les sites contaminés. Les membres du personnel vérifient régulièrement la participation au programme, consultent les parties prenantes pour évaluer son utilité et évaluent son incidence sur les flux de trésorerie de la municipalité. Ils présentent un rapport au conseil chaque année. L'augmentation des taxes, le nombre d'acres réhabilités et réaménagés et le nombre d'unités résidentielles ou de pieds carrés construits constituent les principaux indicateurs de rendement.

Résultats issus du programme

En janvier 2017 :

- ▶ La Ville avait approuvé 16 projets de réaménagement de sites contaminés, ce qui représente environ 42 acres de terrain avec un remboursement brut de taxes foncières de 27 millions de dollars. Environ 8 millions de dollars en remboursement de taxes ont déjà été versés.
- ▶ Les projets de réaménagement achevés à ce jour ont entraîné une hausse de 2,5 millions de dollars en revenus fonciers annuels. La Ville prévoit une augmentation de ces revenus à 6,2 millions de dollars par année d'ici 2025, selon les échéanciers des projets.

Célébrer les réussites

La Ville de Kingston présente son programme visant les sites contaminés – tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale – lors de rencontres avec les promoteurs et les propriétaires fonciers locaux ainsi que pendant des présentations données à des parties prenantes et sur son site Web.

La Ville a également célébré ses réussites en posant sa candidature pour des prix visant les sites contaminés. Elle a reçu les prix suivants :

- ▶ le Prix des collectivités durables de la FCM dans la catégorie Sites contaminés (2013) pour son projet de plantation d'arbres particuliers et travaux d'aménagement connexes à Belle Park;
- ▶ le Prix des collectivités durables de la FCM dans la catégorie Sites contaminés (2015) pour son projet de décontamination des eaux souterraines du parc Emma-Martin;
- ▶ le prix Brownfielder de l'année du Canadian Brownfields Network (2016), remis au directeur des sites contaminés de la Ville de Kingston.

Témoignage

« Le programme visant les sites contaminés de la Ville de Kingston a connu un grand succès, et de nombreuses propriétés négligées ont été nettoyées et réaménagées. Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a beaucoup appuyé notre programme; il nous a permis d'ajouter de la valeur à nos mesures incitatives financières et d'amorcer une relation positive de collaboration entre la Ville, les promoteurs de sites contaminés et la FCM. »

Paul MacLatchy,

directeur, Initiatives environnementales et durables, Ville de Kingston (Ontario)

Leçons tirées de l'expérience d'Edmonton et de Kingston

En évaluant la prestation et l'incidence de vos programmes visant les sites contaminés, vous pourrez tirer des leçons utiles à votre municipalité comme à d'autres. En examinant leurs propres programmes, les municipalités de Kingston et d'Edmonton ont relevé certains éléments clés de réussite. Prenez ces leçons en considération au moment de mettre en œuvre et d'examiner vos propres programmes.

La consultation est essentielle

- Faites participer les décideurs dès l'amorce d'un programme de réaménagement d'un site contaminé afin d'accroître la sensibilisation et d'obtenir un appui.
- Consultez des experts et des parties prenantes externes afin :
 - de déterminer les difficultés locales que pose le réaménagement et d'élaborer des solutions personnalisées;
 - d'offrir des mesures incitatives appropriées (type et montant) basées sur les besoins réels;
 - de simplifier et de rationaliser les processus d'approbation.
- Obtenez des services municipaux et des demandeurs potentiels (p. ex. les promoteurs et propriétaires fonciers) des commentaires sur les éléments du programme et les améliorations proposées.

Apprenez des autres

- Apprenez de l'expérience d'autres municipalités. Consultez vos pairs d'autres municipalités pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Vous pouvez communiquer avec vos pairs en participant à certains programmes, notamment au programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés de la FCM.
- Tirez profit de l'expertise interne des services municipaux au moment d'élaborer et d'améliorer vos programmes visant les sites contaminés.

Soyez stratégique

- Harmonisez le programme avec les autres plans, stratégies et priorités de la municipalité.
- Déterminez les projets de réaménagement qui pourraient engendrer une hausse des taxes municipales. Répartissez le bon montant de financement dans les bonnes zones de la collectivité.

Simplifiez, simplifiez, simplifiez

- Embauchez un coordonnateur des sites contaminés à temps plein qui :
 - agira en tant que personne-ressource principale pour les promoteurs et les autres personnes souhaitant réaménager des sites contaminés;
 - garantira une approche plus uniforme dans la mise en œuvre du programme, l'établissement de partenariats et les communications avec les partenaires.
- Assurez-vous que les lignes directrices et les applications du programme sont simples et claires.
- Pour une gestion de programme plus efficace, utilisez des modèles uniformisés pour les règlements administratifs, les feuilles de suivi, les contrats, les demandes de propositions et les lettres d'engagement.
- Simplifiez et rationalisez les processus d'approbation, dans la mesure du possible.

Leçons tirées de l'expérience d'Edmonton et de Kingston

Faites la promotion active de vos programmes

- ▶ Préparez des trousseaux d'information conviviales sur vos programmes visant les sites contaminés.
- ▶ Faites participer d'autres services municipaux (p. ex. le développement économique) qui pourraient vous aider à promouvoir votre programme visant les sites contaminés auprès de clients potentiels.
- ▶ Faites la promotion de vos programmes en planifiant des rencontres avec les parties prenantes clés (p. ex. les promoteurs et consultants en environnement) et en participant à des événements organisés dans ce secteur.
- ▶ Présentez chaque année un rapport au conseil afin de présenter l'incidence de vos programmes visant les sites contaminés, ce qui favorisera l'adhésion au fil du temps.

Faites le suivi de vos programmes au fil du temps, évaluez-les et améliorez-les

- ▶ Faites le suivi des échéanciers des projets et des subventions versées afin d'assurer le flux de trésorerie de la municipalité.
- ▶ Envisagez d'élargir la portée de vos programmes si vous recevez des demandes viables pour des projets qui ne sont pas admissibles pour l'instant.
- ▶ Envisagez d'associer votre financement à des mesures de rendement, comme la certification LEED.

La voie à suivre

Afin de gérer efficacement les programmes visant les sites contaminés de façon à trouver un équilibre entre les besoins de vos parties prenantes et les priorités municipales, vous devez évaluer les incidences du programme et revoir l'offre et les services selon les besoins. Il est tout aussi important de célébrer vos réussites, puisque cela fera connaître vos programmes, augmentera la participation et maintiendra l'appui des décideurs et de la collectivité au fil de temps.

« Évaluer, améliorer et célébrer » est la septième et dernière étape du cadre du programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés de la FCM. Cependant, n'oubliez pas que la réglementation relative aux sites contaminés évoluera et que les forces du marché et les priorités municipales changeront avec le temps. Réévaluez régulièrement vos programmes visant les sites contaminés, et modifiez-les en conséquence, afin de vous assurer qu'ils demeurent utiles pour vos parties prenantes et continuent d'utiliser au mieux les ressources municipales.



FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

Plus de **financement.** Plus de **possibilités.**

La Fédération canadienne des municipalités peut aider votre collectivité à obtenir du financement pour :

- améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol;
- s'adapter aux impacts des changements climatiques;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- investir dans la planification d'infrastructures;
- prendre des décisions éclairées en matière.

Nous offrons aussi des occasions d'apprentissage entre pairs, de la formation et des ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Le financement est offert dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique, du Programme de gestion des actifs municipaux et du Fonds municipal vert.

En savoir plus **fcm.ca/financement**

Les programmes sont mis en oeuvre par la Fédération canadienne des municipalités et financés par le gouvernement du Canada.

Canada